



République Française
Département de la Moselle

Envoyé en préfecture le 14/04/2025
Reçu en préfecture le 14/04/2025
Publié le **15 AVR. 2025**
ID : 057-245700695-20250408-D2025_46_SI-AR

DECISION 2025-46

Vu la délibération n° 13 du Conseil communautaire en date du 9 juillet 2020 portant délégation de pouvoir au Président de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs,

Vu les crédits inscrits au budget,

Le Président de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs,

DECIDE

Article 1 :

Le marché public de maîtrise d'œuvre pour les travaux de réhabilitation de la Maison des Entreprises du District à Cattenom – Husange est conclu avec le groupement conjoint PPM Architecte / SOCOTEC SMART SOLUTIONS à 57000 METZ, pour un forfait de rémunération provisoire de 29 575,00 € H.T., soit 35 490,00 € T.T.C. (taux de rémunération de 8,45 %).

Article 2 :

La présente décision qui sera inscrite au registre des délibérations fera l'objet d'une communication à la prochaine séance du Conseil communautaire.

Fait à Cattenom, le 8 avril 2025

Le Président
Michel PAQUET

